

MERENVIELLE INFOS

Mairie de MERENVIELLE

Numéro 39

ASSEMBLEE MUNICIPALE DES JEUNES



Carla, Loïc, Victor, Céline, Mélissa, Charlotte, Pierre, Thibaut, Pierrick
Absents : Lucas, Charlotte, Etienne, Axel

Dans ce numéro :

Etat civil	P.3
Nouveaux habitants de Mérenveille	P.3
Horaires Mairie	P.3
Le Noël des Aînés	P.4
<hr/>	
Page d'histoire :	
- 11.11.2006	P.4
- Les derniers jours des cathares	P.5
<hr/>	
Synthèse sur l'Assainissement et le P.L.U.	P.6
Informations Recensement	P.7-8
<hr/>	
Repas de quartier	P.9
Les chiens guides	P.9
<hr/>	
Le coin des Assos:	
- La Boule Mérenvielloise	P.10
- Assemblée Municipale des Jeunes	P.11-12
- Association Culture et Loisirs	P.13-14
- 38 TSM	P.15-16
- La chorale	P.17
<hr/>	
Journée Dégustation à Mérenvielle	P.18
Les Restos du Cœur	P.19
<hr/>	

ETAT CIVIL :

2^{eme} semestre 2006



Ethan ESCAFFIT né le 10 Juillet 2006

Coline POUILLES née le 20 Juillet 2006

Guillaume, Paul BOURET né le 4 Août 2006

Eva, Julie, Eléonor GARRIGUES née le 13 Septembre 2006

Dino, Jean, Yoro TORRESAN né le 3 Octobre 2006

Houda AIDLI et Horace PALERMO

MARIAGE :

Le 2 Septembre 2006

Jasmine, Pierrette, Simone MARTRES

DECES :

Décédée le 23 Mai 2006

La Municipalité invite les nouveaux habitants de Mérenvielle à se faire connaître auprès du secrétariat de Mairie en vue des différentes démarches administratives et plus précisément afin de faciliter le service de distribution du courrier.

Merci et bienvenue à Mérenvielle.

Ouverture du Secrétariat de Mairie :

- LUNDI : 15 H 30—19 H
- MARDI : 14H30—18 H
- MERCREDI : 15 H—19H
- VENDREDI : 9 H 00 –12 H 00 14 H 00 - 18 H 00
- SAMEDI : 9 H 00—12 H 00 les 1er et 3ème Samedi du mois

Tél : 05.61.86.61.64

« LE NOEL DES AINES »

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la Municipalité de Mérenvielle remettra à chaque Mérenviellois âgé de 65 ans et plus un « colis gourmand »

Cette année, la remise des colis aura lieu le :

Dimanche 17 Décembre à 11 h 30 à la salle Municipale.

Elle sera suivie d'un apéritif dînatoire.

Les personnes ayant des problèmes pour se déplacer sont invitées à se faire connaître au secrétariat de Mairie pour mieux les aider.



COMMEMORATION DE

L'ARMISTICE DE LA GUERRE 1914-1918

LE 11 novembre 2006 était, à Mérenvielle, l'occasion de réconcilier les générations car les plus jeunes de la commune étaient particulièrement représentés. Depuis quelques temps déjà, un conseil municipal des jeunes participe aux activités de Méren-

vielle et ce samedi 11.11.2006, ils ont porté la gerbe du souvenir jusqu'au monument aux morts en compagnie des Anciens Combattants, de M. Le Maire et de son Adjointe.



« Cette année, la République a rendu un hommage plus particulièrement aux héros et aux martyrs des batailles de Verdun et de la Somme, 90 ans plus tard, nous ne pouvons oublier ces millions d'hommes, de toutes origines, qui prirent part à des combats terrifiants. Leur courage, leur abnégation nous obligent. Ils ont leur place pour toujours dans la mémoire nationale »

Hamlaoui Mekachera

La conclusion de la cérémonie eut lieu à la salle polyvalente avec, comme de tradition, l'apéritif offert par la Municipalité.



11.11.2006

Petite page d'histoire.

Les derniers jours des cathares.

Depuis le XI^e siècle l'expansion de la religion cathare en Occident provoque une grande inquiétude de l'Eglise. Les échecs du clergé local, des légats (ambassadeurs) pontificaux et de plusieurs missions de prédication conduisent le pape Grégoire IX à réfléchir à la création d'une institution pour combattre l'« hérésie ».

Le 12 avril 1229, la signature du traité de Paris met fin à l'insoumission du comte de Toulouse et clôt la croisade contre les albigeois lancée en 1209 par le pape Innocent III. Une procédure inquisitoriale est mise en place, Grégoire IX, conscient de l'inefficacité du clergé local va utiliser les ordres mendiants (dominicains) contre les dissidents religieux.

En avril 1233, une série de bulles (lettres) pontificales consacre officiellement la naissance de l'Inquisition. Les inquisiteurs disposent de pouvoirs spéciaux comme celui d'infliger une peine de prison perpétuelle ou celui d'ordonner l'exhumation de suspects cathares afin de les brûler. Les premiers inquisiteurs manifestent une violence féroce à l'égard des cathares, organisant bûchers, exhumations de cadavres et condamnations à la prison perpétuelle ou à des pèlerinages expiatoires en Terre sainte.

Des conflits entre ces inquisiteurs inexpérimentés et les populations locales ne tardent pas à éclater. En 1235, deux inquisiteurs sont chassés de Toulouse par les habitants et les consuls puis des dominicains sont expulsés de leur couvent.

En 1242, Guillaume Arnaud et Etienne de Saint-Thibéry, son adjoint, sont assassinés avec leur suite à Avignonnet par une troupe d'hommes armés venus de Montségur. Ces attaques n'empêchent cependant pas les inquisiteurs mandatés de poursuivre leur tâche, dans le Lauragais près de 5600 dépositions sont rassemblées sur plus d'une centaine de localités. Depuis la prise de Montségur en 1244, dernier bastion de résistance militaire et religieuse, la doctrine cathare est bien connue des inquisiteurs, les enquêtes sont plus précises, les réseaux sont infiltrés afin d'être démantelés. A Carcassonne, l'agitation reprend avec la nomination de l'inquisiteur Jean Galand qui effectue de 1283 à 1286 de nombreux interrogatoires amenant plus de 900 dénonciations, les suspects sont immédiatement arrêtés et jetés en prison sans véritable procédure. Progressivement, la fonction d'inquisiteur n'est plus de comprendre mais de préciser les faits afin de pouvoir déterminer le genre de délit, les pénitences à imposer et les sentences à prononcer.

SYNTHESE : LE PLU ET L'ASSAINISSEMENT :

L'assainissement de Mérenvielle peut être qualifié d'autonome en fonction de l'arrêté du 06.05.96. Les assainissements viennent d'être contrôlés par le SDEA, ils sont assez anciens, possèdent au mieux une tranchée d'épandage avec lit filtrant drainé à flux horizontal ou vertical.

Dans le village, la superficie réduite des terrains est une contrainte pour le développement de l'assainissement autonome, l'assainissement collectif est nécessaire.

Il convient de réaliser en priorité l'assainissement de l'existant tout en prévoyant les extensions vers les logements futurs.

Le relief tourmenté, au sud du bourg, implique une réflexion sérieuse sur la localisation du réseau.

Suite à l'étude du schéma directeur d'assainissement de la commune de Mérenvielle confiée au bureau d'études G2C Environnement, deux scénarii ont été étudiés :

1er SCENARIO :

Station d'épuration route de Lasserre

2ème SCENARIO:

Station d'épuration plus près du bourg, entre la fontaine municipale et le Rémoulin.

La commune peut obtenir des aides si elle est éligible par la DGE..

Suite aux observations formulées par l'A.U.A.T. concernant le P.L.U., il a été convenu d'étudier les modifications suivantes du dernier zonage :

- maintien des superficies des hameaux telles que prévues en diminuant le nombre de constructions.
- Zone 2Aux (zone d'activités, près de la gare) : : diminution de 20 à 12 ha.

La consigne de l'A.U.A.T. est de réduire les capacités des diverses zones.

Le bureau d'études AGE Environnement doit proposer un nouveau document mentionnant les capacités restreintes pour les diverses zones et donc de nouvelles hypothèses de développement urbain.

Le plan d'ensemble est jugé cohérent pour l'avenir de Mérenvielle.

M. Le Maire et les conseillers insistent auprès de l'A.U.A.T. sur la nécessité de prévoir une réserve de terrain pour construire une salle polyvalente et des infrastructures sportives.

L'ouverture des zones à l'urbanisation doit tenir compte des capacités et de la qualité des réseaux d'eau, d'électricité, comme de la dimension des voies de communication.

La volonté de la Municipalité est de prendre en considération certaines situations tout en restant en adéquation avec les lois urbanismes U.A. (urbanisme Habitat), ancienne loi S.R.U.

Le règlement du P.L.U. sera adapté en conséquence.

Recensement de la population

Enquête de recensement de 2007

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Cette année, **vous allez être recensé(e)**.

Le recensement se déroulera du **18 janvier au 17 février 2007**. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Votre participation est essentielle : le recensement de la population permet de produire de nombreuses informations sur la population vivant en France et de mieux comprendre l'évolution de notre pays, comme de notre commune. **C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.**

Vos réponses resteront **confidentielles**. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général, est **obligatoire**. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.

Visa n° 2004A001EC du ministre chargé de l'Économie, valable de **2004 à 2008**.

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Imprimé n° 21



Le recensement est utile à chacun de nous Pensez-y !

Publi-communiqué – 2007

Commune de moins de 10 000 habitants
recensée en 2007

**Toute la population vivant à (nom de la commune)
sera recensée entre le 18 janvier et le 17 février 2007**

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme **(nom de la commune)**, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes - un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

(Nom de la commune) fait partie du groupe de communes recensées en 2007.

À partir du 18 janvier 2007, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee. **Les questionnaires doivent être remis aux agents recenseurs ou retournés à la mairie ou à l'Insee avant le 17 février 2007.**

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, **c'est également une obligation.**

Enfin, **toutes vos réponses sont absolument confidentielles.** Elles sont ensuite transmises à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au (tél).



REPAS DE QUARTIER

"Comme en 2005, 2006 a vu les riverains du chemin communal n°11 de la tuilerie au moulin neuf se réunir lors d'une voisinade toute sympathique et pleine de bonne humeur.

Cette réunion a eu lieu sur le terrain de boules du club de pétanque de Mérenvielle à qui nous adressons nos plus vifs remerciements.

Rendez-vous en en 2007 où nous attendons encore plus de monde...."



Avez-vous pensé devenir famille d'adoption pour un chien guide d'aveugle retraité ?



Vicky

En cas de renouvellement, le non voyant n'a toujours pas la possibilité de gérer deux chiens guides.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, téléphoner à l'Association au :

C'est la raison pour laquelle l'Association des chiens guides de Toulouse recherche régulièrement des personnes susceptibles d'accueillir dans leur foyer un chien guide à la retraite.

05.61.80.68.01

C'est pour le maître une démarche difficile, il est donc important que son chien soit placé dans de bonnes conditions et vive une retraite heureuse.



LE COIN DES ASSOS...

**LA BOULE
MERENVIELLOISE**

Le 18 Juin dernier, le club de pétanque de Mérenvielle a reçu ses amis des villages de Pujaudran, Brax et Catonvielle pour une rencontre amicale précédée d'un méchoui très apprécié par tous les participants.

Si la rencontre sportive a vu la victoire de Catonvielle, le véritable succès fut celui de la convivialité et à 20 heures tout le monde se séparait en se promettant de remettre ça l'année prochaine.



La fête du village, le 13 Juillet est maintenant devenue une tradition à Mérenvielle !

Cette année environ 250 personnes avaient répondu présentes à l'invitation et se sont retrouvées autour de la paella géante servie avec générosité par les membres de la boule Mérenvielloise.

Au cours du repas, le Président Roger MERLIN, fut honoré par Mr Le Maire et les membres du club pour ses 25 ans de présidence.

Un superbe feu d'artifice offert par la Mairie fut tiré pour clôturer le repas.

L'orchestre « Cocktail Music » a pris le relais, dirigé par la famille VLECKEN, entraînant les participants sur la piste de danse jusqu'à tard dans la nuit....





Assemblée Municipale des Jeunes de MERENVIELLE

L'assemblée existe depuis septembre 2006 et elle est constituée des jeunes de 8 à 14 ans qui sont volontaires, avec par ordre alphabétique : Axel ZIZARD, Carla GARRIGUES, Céline MILHES, Charlotte CARNAZZA, Charlotte CROS, Etienne ESPIRAC, Loïc SALES, Lucas SAINT-ETIENNE, Melissa SAVOLDELLI, Pierre DAUVIAU, Pierrick GIRARD, Thibault FINAZZI, et Victor CAUMONT.

L'AMJ a pour but de discuter, de faire des propositions et des actions, pour le village en suivant des règles bien précises :

- Nous devons prendre des initiatives pour le bien public
- Nous devons faire des projets de jeunes
- Nous devons être indépendants dans nos décisions
- Nous faisons des propositions au conseil municipal des adultes

Plusieurs pistes ont été explorées à ce jour:

SÉCURITE ROUTIERE :

Ceux qui prennent le bus du collège constatent que les voitures roulent très vite et que c'est dangereux de marcher jusqu'à l'arrêt de bus. Nous cherchons des solutions pour que les automobilistes tiennent compte du danger qu'ils représentent pour nous.

TERRAIN DE JEUX ET PLACE DU VILLAGE :

Nous aimerions avoir un terrain pour jouer au foot, au rugby, au basket, des jeux pour les petits. Il sera peut-être possible dans le futur d'avoir un grand terrain de jeux près de Mérenvielle centre.

FOYER POUR LES JEUNES :

Ce serait bien d'avoir une pièce avec un ordinateur, un baby-foot, des jeux de société, une table de ping-pong, etc, etc... il faut trouver un local et la décision d'avoir un foyer pour les jeunes dépendra de l'assemblée municipale des adultes. On pense à un local qui devrait se libérer début 2008. Soyez patients !!!

Fête :

Nous allons bientôt organiser une fête pour les jeunes du village, dans la salle polyvalente. Pour la financer, nous avons lavé des voitures pendant les vacances de la Toussaint sur la place du village.

Nous sommes actuellement 13, mais si vous aussi avez des idées, si voulez nous rejoindre, n'hésitez pas, vous serez les bienvenus.

Renseignements auprès de Claire : 06 18 91 13 42 - Association Culture et Loisirs



**PETITE
ANNONCE**

Vends machine café expresso : RIVIERA et BAR
15 BARS

Très bon état

Tél : 05.61.86.92.67



ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS

Manifestations de l'année 2006:

La fête de la musique: Nous avons été un petit groupe a pousser la chansonnette autour d'un repas fromage le 24 juin. Nous espérons que ce moment conviviale attirera encore plus de Mérenviellois l'année prochaine.

Le vide grenier d'automne: Cette année grâce à une météo clémente le vide grenier a remporté un franc succès. Nous n'avons jamais eu autant de vendeurs et de visiteurs sur la place du village! En effet, il y avait 55 exposants et des centaines de visiteurs. Nous remercions vivement les 17 Mérenviellois fidèles aux rendez vous depuis la première fois, pour vendre leur vieux objets et contribuer au succès de cette manifestations. Nous avons aussi décidé de conserver cette date d'octobre (et non plus fin septembre) pour le vide grenier, Rendez vous donc le dimanche 14 octobre 2007.

Manifestations à venir:

Le goûter de Noël: Avec l'aide de la mairie, l'association offre à tous les jeunes Mérenviellois (et les moins jeunes!) un spectacle pour le 3 décembre à la salle des fêtes. Les clowns Ar et Gus viendront nous faire leurs tours de magie et des sculptures en ballons.

A l'issue de ce spectacle un goûter sera offert, que nous partagerons avec le père Noël.



L'assemblée générale: Elle se tiendra Le Vendredi 2 Février 2007, dans la salle de réunion de la mairie. Nous vous présenterons le rapport financier et moral de l'association. Cela sera une occasion de mieux nous faire connaître et pour vous, pourquoi pas, de nous rejoindre pour faire vivre le village au travers d'encore plus de festivités ou tout simplement d'émettre vos idées et projets. Alors venez nombreux!

La fête de la musique: En fonction des dates des différents repas de quartier, cette soirée se tiendra soit le 16 juin, soit le 23 juin. Dès que nous en saurons un peu plus nous vous tiendrons informé.

Le vide grenier: Comme nous l'évoquions plus haut, nous avons décidé de maintenir la date d'octobre, pour cette manifestation. Le vide grenier aura donc lieu le 14 octobre 2007. Préparer d'ors et déjà vos cartons pour vous débarrasser de tous vos objets inutiles!

Le goûter de Noël aura lieu, comme chaque année, le premier dimanche de Décembre 2007.

Venez nombreux a ces festivités , à Bientôt...
Pour tous renseignements: Hélène Loubes : 05 61 06 52 96





38 T.S.M. école de tir



Tirer pour les jeunes ce n'est pas se prendre pour un cow-boy, c'est:

Apprendre à se connaître, dans son corps, dans sa tête, dans ses capacités à engager des efforts pour atteindre un but que l'on s'est fixé,

dominer ses intentions, pour atteindre une certaine perfection,

s'entraîner à la concentration, à la précision, à l'esprit de décision,

gagner en calme, retenue, sagesse, en utilisant un instrument réservé aux adultes, un instrument réputé dangereux, mais qui dans le tir sportif n'est que le vecteur de notre recherche de perfection, dont le résultat est la chose la plus abstraite que l'on puisse imaginer: UN TROU DANS DU PAPIER.

Nous sommes donc loin des célèbres bandits et shérifs du Far West, loin des James Bond et autre policier et justicier tirant à tout va dans les films américains, très loin de l'arme dans sa conception agressive.

L'école de tir apprend aux jeunes la Maîtrise de soi même, et le respect des personnes, la responsabilité.

Elle entraîne des qualités nécessaires à la scolarité, elle forme des jeunes à l'esprit de compétition avec soi-même, à la recherche et la conquête de la réussite.

l'école de tir impose un apprentissage des règles de sécurités, des règles comportementales, des règles de la vie en société.

L'école de tir propose une animation où chaque enfant est reconnu dans son individualité, ce qui impose une adaptation personnalisée du cursus d'apprentissage sur deux types de matériel: Le pistolet, et la carabine 10 mètres, à air comprimé. A l'école de tir, il n'y a pas d'un côté les bons, de l'autre ceux qui font garder, il y a la recherche et la valorisation permanente de l'effort et de la réussite personnelle, si petite soit-elle.

la cotisation couvre : - la licence - l'assurance - - la mise à disposition des armes et matériel de tir, plombs et cibles, rechargement air ou CO2 gratuit. - - les engagements aux compétitions extérieurs gratuits.

- les cours gratuits dispensés par l'encadrement formé F.F.Tir : Francis et Alain, le mercredi après midi.

Quelques places sont encore disponibles, profitez-en...

Merenvielle est présent depuis 2001, au Championnat de France 10m avec Marine, Mélissa, Thibaut

La saison a démarré avec le concours amical de Muret où 8 tireurs ont remporté ... 8 titres



Les plus grands aident les plus petits-

L'école de tir a participé pour la première fois au vide grenier de Merenvielle. Le bureau remercie les personnes qui ont contribué soit par des dons de jouets, financier ou par leurs présences et leurs aides. Merci à Adèle et à Mélissa, élèves de l'école pour leurs participations à la tenue de stand, merci également à l'association qui gère cette manifestation, et enfin un grand merci à monsieur le Maire. Cette somme va servir à financer l'achat de tee shirt avec logo du club.

QUELQUES RESULTATS :

L'école de tir et le championnat de France juillet 2006 : après Marine puis Mélissa, Thibaut rejoint le club des qualifiés et participe au championnat de France des écoles de Tir... **Bravo et félicitation.**

Championnat de France adulte 25m-50m pistolet :

En dame 2 : Brigitte LAVALEUR : 9^{ème} en 25m – 7^{ème} en 50m.

Championnat de France adulte Armes Anciennes -

2 participants David BESSET & Francis MONESTIER - avec Francis retenu comme arbitre National.

TRAVAUX

- au stand 10m

Installation de la ciblerie vitesse pivotante et de la ciblerie basculante. Le matériel est fragile alors attention au maniement. Une procédure d'utilisation sera faite bientôt. Pour toute question, voir avec Francis MONESTIER.

- travaux au stand 25m

Remise en sécurité du stand 25m cet été. - Les pare balles ont été refaits, bute de terre remontée.

- travaux de remise en état de la cuisine

Le carrelage mural a été entièrement refait.

Ecole de tir suite...

Résultat du concours amical à Muret...le jour du vide grenier de Merenvielle.

8 élèves participent.... 8 récompenses!!!!

4 trophées correspondant à l'or - 2 médailles argent - 2 médailles bronze

Championnat départemental 10m par club

participation de Merenvielle regroupant 3 élèves de l'école de tir , plus 5 adultes

4 équipes présentes : MERENVIELLE – FENOUILLET – C.S.A.G – SAINT GAUDENS

L'équipe école de tir finit 2^{ème} (3eme saison 2005/2006)

Les adultes finissent 1^{er} (2^{ème} saison 2005/2006)

Seuls les 1^{er} de chaque département concourent pour les régionaux. Nos adultes participent donc le dimanche 17 décembre au régional à TARBES.



Départemental Club école de Tir saison 2006-2007

Alexandre : poussin

Emma : Benjamine

Mélissa : minime

ENVIE DE CHANTER ?



LA CHORALE LA BOSCA RECRUTE !

VOIX DE FEMMES, VOIX D'HOMMES

**REPERTOIRE : CLASSIQUE, SACRE, BAROQUE,
SLAVE, COMTEMPORAIN...**

AUCUNE CONNAISSANCE MUSICALE N'EST EXIGEE

**Répétition tous les mardis de 21 H à 22 H 30
A la salle d'activités de Mérenvielle**

Contact : 05 61 86 99 86

JOURNEE DEGUSTATION SAUMON-MADIRAN-COTES DE ST LANNES

Du Saumon pour les Fêtes !

Red ou Sockeye : « Véritable sprinter dès qu'il est ferré, il jaillit hors de l'eau, se tortille violemment et bien souvent se défait du leurre... ».

Un tel poisson mérite une production limitée dans son volume afin de privilégier le côté artisanal et qualitatif.

Après une sélection rigoureuse auprès de pêcheries d'Alaska, nous choisissons des saumons de qualité supérieure, riches en Oméga-3 et en faible teneur en graisse.

Salage au sel de Guérande, séchage délicat pour l'onctuosité, fumage régulier

aux copeaux de hêtre, affinage en chambre froide, tranchage à la main et reconstitution sur peau.



« 2006, une qualité jamais égalée ! »

Selon les Fish and Game d'Alaska, qui ont constaté, cette année, un niveau de qualité des Saumons Sauvages jamais atteint.

**Les filets de saumon vous seront livrés surgelés, dans un camion frigorifique,
du 17 au 22 décembre - Vendus au prix de 49.50 euros/kg**

**CONFIRMEZ VOTRE COMMANDE
AVANT LE 6 DECEMBRE**

Par mail mannonijp@aol.com , sur place le jour de la dégustation, ou au 05.61.86.62.85

LA JOURNEE DEGUSTATION SE DEROUlera LE

**2 DECEMBRE 2006 TOUTE LA JOURNEE
A LA SALLE DES FETES**

DEGUSTATION DE VIN DE MADIRAN



RESTOS DU CŒUR

SECTION DE LEVIGNAC

L' esprit de COLUCHE

"Un coup de cœur pour ceux qui n'ont rien"

Comme chaque année à Lévignac, les Restaurants du Cœur entament une nouvelle campagne.

Les inscriptions seront prises au local des Restos (devant l'entrée de l'église) les jeudi 1^{er} et vendredi 2 décembre 2006 de 14H à 16 H.

La distribution se fera chaque mardi de 14H30 à 16H30 à partir du mardi 5 décembre 2006.

Une équipe chaleureuse vous y attend et votre anonymat est préservé.

Renseignements au 05 61 85 19 97

Pour l'inscription, apporter les documents suivants :

Pièce d'identité (carte d'identité ou livret de famille).

Justificatif de revenus (feuille d'imposition, bulletin de paye, retraite, pension..).

Carte de sécurité sociale.

Fiche d'allocations familiales.

Justificatif de charges.

Certificat de scolarité des enfants.